

# COBR*i*EUUX

Mai 2014 - 4

## A NOTER SUR VOS AGENDAS

### *Fête des mères.*

**Toutes** les mamans sont cordialement invitées à mettre à l'honneur les mamans et bébés de l'année lors de la cérémonie qui se tiendra salle communale le samedi 24 mai à 11 h 30.

### *VTT et randonnée.*

Organisé par l'association « Les amis de Cobrieux ». Dimanche 8 juin. Rendez vous salle communale petite rue.

VTT : 3 parcours 12, 35, 55 km. Départs de 8 h à 10 h

Marche 8 km, circuit fléché, départ 10 h.

Inscription salle communale : 3 euros pour le VTT, gratuit pour la randonnée pédestre.

## COMMUNIQUE DE LA PREFECTURE

Afin de permettre la réalisation des inventaires du patrimoine naturel (richesses floristiques, faunistiques, minéralogiques et paléontologiques) le directeur de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a pris un arrêté le 22 avril 2014, portant autorisation de pénétrer dans les propriétés privées (à l'exception des locaux consacrés à l'habitation) pour les personnes mandatées par la DREAL ou par la DDTM, porteuses d'un ordre de mission nominatif.

Les propriétaires sont tenus d'apporter leur collaboration aux agents chargés des études et de ne pas entraver leurs démarches.

Le texte complet de l'arrêté préfectoral est consultable par voie d'affichage en Mairie.

## INFORMATION DE LA CAF

Objet : déclaration de revenus : La direction des finances publiques du Nord et la caisse d'allocations familiales vous informent : Allocataires de la CAF, même si vous n'avez aucun revenu, ou revenus non imposables, votre déclaration est indispensable pour calculer vos droits au 01/01/2015. A défaut, le versement des prestations sera interrompu.

Pensez donc à déclarer en ligne jusqu'au 10 Juin 2014.

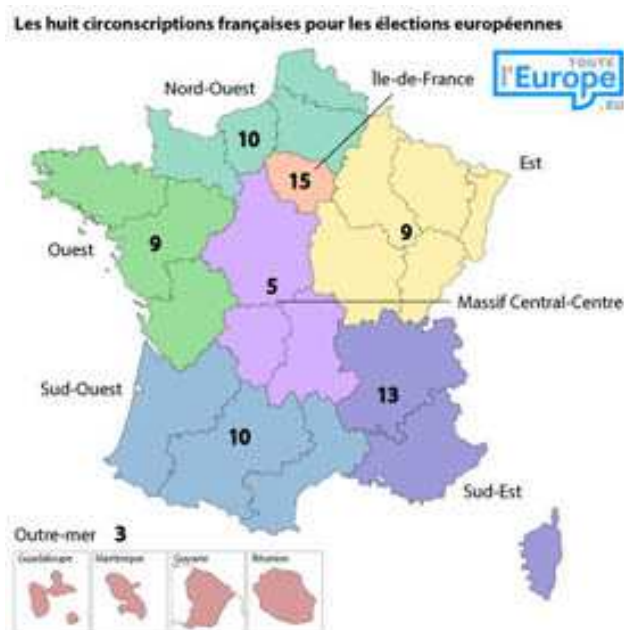
# ELECTIONS EUROPEENNES

**Le 25 mai** le bureau de vote des élections européennes se tiendra à la mairie de Cobrieux.

Les députés européens sont élus au suffrage universel à un tour pour une durée de 5 ans selon le système de représentation proportionnelle.

**En 2014, la France disposera de 74 sièges de députés européens.**

Les sièges à pourvoir sont répartis entre les 8 circonscriptions proportionnellement à leur population. Le scrutin s'organise donc au sein de 8 circonscriptions interrégionales :



1. Est (9 représentants),
2. Île-de-France + Français établis hors de France (15 représentants),
3. Massif central-Centre (5 représentants),
4. Nord-Ouest (10 représentants),
5. Ouest (9 représentants),
6. Sud-Ouest (10 représentants),
7. Sud-Est (13 représentants),
8. Outre-mer (3 représentants).

Vous devez donc choisir une liste (sur les 22 proposées) sur laquelle vous ne pouvez rayer aucun nom, ni changer l'ordre.

Les listes ayant recueilli moins de 5% des voix ne sont pas admises à la répartition des sièges.

Le SGAE, en collaboration avec toute l'Europe, a réalisé une animation vidéo visant à présenter en moins de 5 minutes les enjeux du scrutin du 25 mai 2014. Cette vidéo, proposée sous 2 formats (5 min ou 1 min 30) aborde de façon pédagogique le fonctionnement du Parlement européen et des institutions, ainsi que le rôle des députés :

Version longue : <http://www.youtube.com/watch?v=JK4j16SguFU>

Version courte : <http://www.youtube.com/watch?v=xWE8Bhp6b7Y>